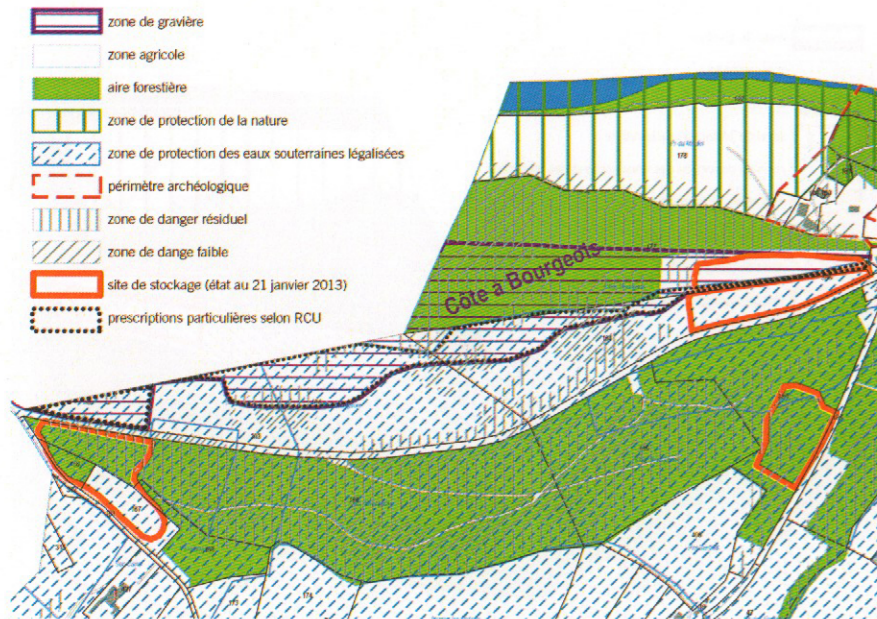


### 4.3 Nouvel état



### 5. APPROBATION

1. Mis à l'enquête publique

par parution dans la Feuille officielle (FO) n° : 42

du : 16 octobre 2015

2. Adopté par le Conseil communal de Corpataux-Magnedens

dans sa séance du : 23 novembre 2015

Le Syndic



Secrétaire

3. Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

le : 30 NOV. 2016

Le Conseiller d'Etat, Directeur

